

Fiche de Données de Sécurité

Selon Règlement 1907/2006/CE et Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE CHLORHYDRIQUE 10%

Référence: 1AC049

Révisions : révision 0 du 18/06/2010

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation :

Dénomination: ACIDE CHLORHYDRIQUE 10% Référence : 1AC049

1.2 Utilisation : Réactif pour analyse.

1.3 Identification de la société ou compagnie :

ORCHIDIS Laboratoire 90 rue du Pr MILLIEZ 94506 FRANCE
(FRANCE +33) (0)1 55 09 10 15 mel : france@orchidis.com

1.4 Téléphone en cas d'urgence :

Urgences n°unique d'appel européen : 112 (UE)
Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) (0)1 40 05 48 48
Liste des centres anti poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

Provoque une sévère irritation des yeux
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

3. Composition/Information des composants

Solution aqueuse contenant les substances suivantes :

% m/m	NOM	EINECS	CAS	Symboles/Phrases	
10	ACIDE CHLORHYDRIQUE	231-595-7	7647-01-0	C	R34 37

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires

4. Premiers soins

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

Inhalation: Transporter la personne à l'air libre. Recourir à un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau:

Laver à grande eau.

Retirer les vêtements contaminés.

En cas d'irritations persistantes, recourir à l'assistance d'un médecin.

Yeux:

Laver à grande eau (durant 10 mn minimum), en gardant les paupières grandes ouvertes. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion: faire boire quelques verres d'eau.

Recourir à un médecin. Ne pas essayer de neutraliser.



Fiche de Données de Sécurité

Selon Règlement 1907/2006/CE et Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE CHLORHYDRIQUE 10%

Référence: 1AC049

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction : Adapter aux produits stockés à proximité directe.

Risques particuliers : Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion). Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau.

Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome si incendie à proximité, ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 : Protection individuelle :

Ne pas respirer les vapeurs, éviter le contact avec les substances. Veiller à l'arrivée d'air frais dans les locaux fermés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination du sol, de l'eau et des égouts.

6.3 : Méthode de ramassage/nettoyage :

Absorber sur vermiculite ou sable.

7. Manipulation et stockage.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter les lentilles de contact si exposé aux vapeurs

Manipuler le produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

Tenir l'emballage bien fermé, dans un endroit aéré.

Eviter les récipients métalliques réagissant avec l'acide chlorhydrique.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

Protection respiratoire : Travailler sous hotte, ne pas inhaler la substance.

Protection des mains : nécessaire.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des yeux : lunettes de sécurité.

Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide incolore.

Odeur: piquant

PH : < 0

Densité : 1.045

10. Stabilité et réactivité

Contact(s) à éviter: Acides, métaux, matériaux combustibles, chaleur et lumière solaire.

Fiche de Données de Sécurité

Selon Règlement 1907/2006/CE et Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE CHLORHYDRIQUE 10%

Référence: 1AC049

11. Information toxicologique

- Inhalation : Irritations, Provoque des toux
- Contact avec la peau: rougeur Irritations.
- Contact avec les yeux: rougeur Irritations sévères.
- Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des irritations de l'appareil digestif, de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, douleur abdominale.

ACIDE CHLORHYDRIQUE pur (présent à 10% dans la préparation)

LD50 rat oral : 900mg/Kg

CL50 (inhalation,rat) : ~4000 mg/m³ / 1 heure

12. Information Ecologique

Effets biologiques et nocifs par modification de pH.

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égouts et le sol.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: ACIDE CHLORHYDRIQUE (10%)

ONU 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACIDE CHLORHYDRIQUE (10%)

ONU 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: ACIDE CHLORHYDRIQUE (10%)

ONU 1789 Classe: 8 Groupe d'emballage: III



Fiche de Données de Sécurité

Selon Règlement 1907/2006/CE et Directive 2001/58/CE transposée AR 9/11/2004

ACIDE CHLORHYDRIQUE 10%

Référence: 1AC049

15. Information réglementaire

Etiquetage:

Symbole(s): Xi Irritant

Phrase(s) R: 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S:

Convention de notation: (S) = si vente au public, (~S) = recommandé dans certains cas, (^S) = sur classé par précaution bien que non exigé par la législation

- (2) Conserver hors de la portée des enfants.
- (~25) Eviter le contact avec les yeux.
- (~26) En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- (~37) Porter des gants appropriés.
- (46) En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- (~64) En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

16. Autres informations Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

Rappel définition de phrases R :

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires